

Cahier des charges pour la mise en œuvre de l'appui technique pour la conversion en agriculture biologique Pass' BIO / SUIVI BIO

1- Objectif de l'appui technique

L'objectif du dispositif PASS BIO / SUIVI BIO est de conforter les démarches des producteurs qui souhaitent faire évoluer leur système de production vers la conversion en agriculture biologique. La conversion en agriculture biologique peut en effet exiger de profondes modifications techniques, économiques, dans l'organisation du travail et dans la commercialisation. Les porteurs de projet doivent donc acquérir une vision claire des leviers à mettre en œuvre pour faire aboutir leur projet, d'où la possibilité d'un appui financier proposé par la Région pour réaliser un diagnostic ou une étude conversion, puis un suivi dans les cinq années suivantes.

Ce dispositif vient compléter l'aide à l'installation en agriculture biologique proposée par ailleurs par le Conseil régional et qui vise à maintenir les fermes en agriculture biologique lors des successions.

2- Le PASS BIO

Dans le cadre d'un PASS BIO, le demandeur peut réaliser :

- un diagnostic conversion,
- une étude prévisionnelle (à condition de justifier la réalisation d'un diagnostic conversion au préalable).

2-1- Le diagnostic de conversion en agriculture biologique (PASS BIO niveau 1)

Objectifs du diagnostic

- amener le candidat à la conversion à prendre du recul sur :
 - o les modifications en profondeur que peuvent impliquer la conversion en agriculture biologique et donc la nécessité de rentrer dans une démarche d'élaboration de projet,
 - o les points critiques ou favorables du système de production pour aborder sereinement une conversion.
- acquérir les premières informations sur la réglementation Bio, les démarches administratives à réaliser pour s'engager en conversion et les aides disponibles pour son projet,
- et ainsi aboutir à un plan de travail pour pallier aux manques identifiés, avec des préconisations pour la réussite du projet (formations, études plus approfondies, accompagnements techniques).

Dans le cas de projets de conversion partielle, le diagnostic étudiera le projet de conversion sur la totalité des ateliers de l'exploitation.

Contenu du diagnostic

Chaque point :

- est décrit dans la situation actuelle de l'exploitation
- est positionné en termes de conformité ou non-conformité par rapport à la réglementation bio
- fait l'objet de recommandations à approfondir en vue du projet de conversion

Historique et projets	<ul style="list-style-type: none"> - Les grandes phases d'évolution de l'exploitation - Les associés : intérêts, compétences, projets - Le projet de conversion dans le projet global de l'exploitation
Les terres	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de sols et leurs usages actuels - Le parcellaire : dimension, éloignement, topographie, haies, atouts et contraintes actuels et en vue du projet.
Les productions végétales	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents ateliers végétaux présents sur l'exploitation en précisant quels ateliers sont intégrés au projet de conversion - Gestion des sols et fertilisation : Assolement, rotations, rendements actuels, moyens mis en œuvre pour connaître ses sols, fertilisation pratiquée (dont pression azotée), mode de travail des sols (dont matériel disponible)

	<ul style="list-style-type: none"> - Protection phytosanitaire et maîtrise des adventices - Semences et matériel de reproduction
Les productions animales	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents ateliers animaux présents sur l'exploitation en précisant quels ateliers sont intégrés au projet de conversion - Origine et renouvellement des animaux - les espaces de plein air (dont chargement) - Les bâtiments (dont surfaces totales et par animaux) - L'alimentation - La prophylaxie et les traitements vétérinaires
L'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement sur un territoire à enjeux eau ou biodiversité, démarches environnementales déjà en cours, engagements dans une MAET, conditions d'accès aux aides Bio (conversion, maintien, crédit d'impôt, installation Bio...)
Le milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Atouts / contraintes du voisinage, des groupes de développement et filières amont et aval par rapport au projet de conversion
Le mode de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Atouts / contraintes des filières actuelles par rapport au projet de conversion ; possibilités de valorisation bio par les filières actuelles et autres possibilités de filières ; évolutions envisageables des prix de vente. - Si transformation à la ferme : produits transformés, matériel utilisé, process et additifs éventuels
Situation économique	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation économique actuelle à partir des documents comptables, identification des atouts et contraintes de la situation économique en vue du projet de conversion.
Synthèse et plan de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Atouts et contraintes du projet (sur tous les volets étudiés) - Points à travailler pour avancer dans le projet (sur tous les volets qui nécessitent des évolutions) - Les outils disponibles (producteurs ou groupes techniques expérimentés en Bio, formations, étude prévisionnelle, bilans sur les sols ou sur les animaux....) - Synthèse des suites à donner (calendrier, contacts)

Mode de réalisation du diagnostic :

- Visite de terrain : 1 visite au minimum
- Le coût journée du technicien / conseiller pris en compte est plafonné à 500 € HT
- Le diagnostic conversion (**niveau 1**) est aidé au prorata du temps d'intervention dans la limite maximum d'une journée (soit un plafond de 500 € HT)
- Démarche d'analyse réalisée conjointement avec le porteur de projet
- Rédaction d'un compte rendu comprenant l'ensemble des points énumérés ci-dessus
- Rédaction d'une fiche de synthèse validée par le porteur de projet, à destination du Conseil régional.

Eléments à justifier à l'issue du diagnostic :

- Fiche de synthèse selon le modèle en annexe,
- La copie de la facture adressée au bénéficiaire des 20 % restant de la prestation, attestée payée par l'organisme prestataire

2-2- L'étude prévisionnelle de conversion en agriculture biologique (PASS BIO niveau 2)

Objectifs de l'étude

Permettre au porteur de projet d'appréhender sur une période de 5 ans :

- le dimensionnement technique et économique du système de production qu'il souhaite mettre en place
- les conditions de valorisation de ses produits dans les différentes filières biologiques en place (conditions de prix, relations avec les opérateurs...)
- les changements et adaptations à réaliser, de manière chiffrée, dans le système

- les pratiques à mieux maîtriser et qui pourraient nécessiter un suivi technique individuel ou la participation à un groupe technique de producteurs.

Contenu de l'étude prévisionnelle

Pour chaque point :

- s'appuyer sur les données techniques et économiques actuelles de l'exploitation
- préciser les sources des références pour réaliser le prévisionnel.

Diagnostic technique et économique de la situation initiale (avec prise en compte des éléments du diagnostic conversion présentés en 2-1-)	<ul style="list-style-type: none"> - Historique et projets - Terres - Productions végétales - Productions animales - Environnement - Milieu professionnel - Commercialisation
Le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des objectifs recherchés dans le projet de conversion - Hypothèses d'évolution du système à simuler dans l'étude (éventuellement avec des variantes, en fonction de la réflexion du porteur de projet)
Evolutions dans les productions végétales	<ul style="list-style-type: none"> - Rotation(s) type(s) proposée(s) pour le système visé - Assolement global et par sous systèmes de cultures - Cohérence avec les ateliers animaux (valorisation des matières organiques, besoins alimentaires des animaux) - Conditions de mise en œuvre : évolutions dans les itinéraires techniques (fertilisation des différentes cultures, maîtrise des maladies et des adventices), investissements éventuellement nécessaires, - En cultures légumières : planning de plantation et de récolte en lien avec le système de vente - Evolution des rendements et des volumes
Evolutions dans les productions animales	<ul style="list-style-type: none"> - Composition du ou des ateliers animaux visés : races, effectifs, types d'animaux commercialisés - Volumes et niveaux de production visés / rations mises en œuvre (en précisant les volumes d'aliments autoproduits et achetés) - Pour les herbivores : distinction d'une ration hivernale et une ration estivale, établissement d'un calendrier de pâturage) - Evolutions éventuelles des bâtiments / surfaces nécessaires par animaux en Bio, meilleure gestion des déjections et capacités de stockage - Adaptations préventives et curatives à mettre en œuvre pour la santé des animaux
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilités des débouchés en volumes et en prix en fonction des filières (en vente directe, circuits courts ou intermédiaires...), contractualisations envisageables - Impacts sur les produits livrés en volumes, répartition dans l'année et caractéristiques - Impacts sur l'organisation du travail, les investissements éventuels (chambres de conservation, conditionnement, transformation, matériel de vente...)
Prévisionnel économique	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des charges, des produits et des résultats sur 5 ans - En précisant l'évolution des amortissements sur les investissements
Synthèse et plan de travail (dans la suite de la première synthèse réalisée lors du diagnostic)	<ul style="list-style-type: none"> - Critères d'évaluation de la durabilité du projet de conversion sur les volets : environnement, économique et social - Adaptation du projet simulé aux objectifs du porteur de projet - Atouts et contraintes du projet sur tous les volets étudiés - Points à travailler sur tous les volets qui nécessitent des évolutions - Les outils disponibles (producteurs ou groupes techniques expérimentés en Bio,

	formations, étude prévisionnelle, bilans sur les sols ou sur les animaux....) - Synthèse des suites à donner (calendrier, contacts)
--	--

Mode de réalisation de l'étude prévisionnelle :

- Visites de terrain : 2 visites au minimum (diagnostic puis hypothèses d'évolution)
- Le coût journée du technicien / conseiller pris en compte est plafonné à 500 € HT
- L'étude prévisionnelle de conversion (**niveau 2**) est aidée au prorata du temps d'intervention dans la limite maximum de deux jours (soit un plafond de 1 000 € HT). Le financement de l'étude prévisionnelle est conditionné à la réalisation préalable d'un diagnostic conversion (niveau 1)
- Démarche d'analyse réalisée conjointement avec le porteur de projet
- Rédaction d'une étude comprenant l'ensemble des points énumérés ci-dessus
- Rédaction d'une fiche de synthèse validée par le porteur de projet, à destination du Conseil régional.

Eléments à justifier à l'issue de l'étude prévisionnelle :

- Fiche de synthèse selon le modèle en annexe,
- La copie de la facture adressée au bénéficiaire des 20 % restant de la prestation, attestée payée par l'organisme prestataire

3- Le SUIVI BIO (niveau 3)

Dans le cadre d'un SUIVI BIO, le demandeur peut contractualiser pendant 5 ans après le début de la conversion (mais de manière regroupée sur 2 ans maximum) différents types de suivis qui, de manière non exhaustive, peuvent concerner :

- **les pratiques agronomiques**
 - o connaissance des sols de son exploitation (origine pédologique, évolution naturelle, pratiques de fertilisation et de travail du sol pour les préserver tout en mettant en place les cultures les plus adaptées)
 - o recherche des assolements, des rotations et des variétés les plus adaptés à son exploitation en termes d'autonomie alimentaire, de gestion des adventices, de maintien de la fertilité et de réduction des intrants
 - o maîtrise du désherbage dans le cadre du système de cultures.
- **les pratiques d'élevage**
 - o gestion du système fourrager : gestion du pâturage et des fourrages stockés, rations hivernales, ...
 - o rationnement des monogastriques : équilibres des rations sur la base des aliments autoproduits, types de céréales et protéagineux à mettre en production en fonction de ses sols, fabrication des aliments à la ferme.
 - o approche globale de la santé des animaux : alimentation, ambiance des bâtiments, parcours et parasitisme, approches prophylactiques préventives, maîtrise des traitements non allopathiques
- **l'adaptation du système de production aux exigences des filières de commercialisation**

Exemples de suivis dans différentes productions :

- o en légumes : appui à l'élaboration du calendrier annuel de production, choix des variétés adaptées au circuit de commercialisation, calibrage et conditionnement, définition du prix de vente en fonction du prix de revient et des circuits de commercialisation
- o en grandes cultures de vente : choix des variétés, facteurs de qualité en production, triage et stockage, process de transformation à la ferme, définition du prix de vente en fonction du prix de revient et des circuits de commercialisation
- o En élevage laitier : facteurs de qualité du lait en lien avec le rationnement, ambiance de l'élevage et qualité sanitaire du lait, adaptation du calendrier de production en lien avec les besoins de la filière, process de transformation à la ferme, définition du prix de vente en fonction du prix de revient et des circuits de commercialisation

- En bovins viande : maîtrise de la finition des différents types d'animaux en fonction des besoins de la filière, adaptation du calendrier de production en lien avec les besoins de la filière, process de transformation à la ferme, définition du prix de vente en fonction du prix de revient et des circuits de commercialisation
- **un bilan post conversion de mise en œuvre du projet par rapport aux objectifs initiaux**
 - Bilan technique, économique, social et environnemental
 - Points à améliorer ou modifications de stratégie à adopter.

Mode de réalisation des suivis :

- Visites de terrain : en fonction des thématiques de suivi
- Le coût journée du technicien / conseiller pris en compte est plafonné à 500 € HT
- Les suivis de conversion (**niveau 3**) sont aidés au prorata du temps d'intervention dans la limite maximum de deux jours (soit un plafond de 1 000 € HT), comprenant le temps d'intervention.
- Démarche d'analyse réalisée conjointement avec le porteur de projet
- Rédaction d'une fiche de synthèse validée par le porteur de projet, à destination du Conseil régional ; cette fiche précise les problématiques à approfondir, la démarche proposée et les éléments de réponse trouvés.

Éléments à justifier à l'issue du suivi :

- Fiche de synthèse selon le modèle en annexe,
- La copie de la facture adressée au bénéficiaire des 20 % restant de la prestation, attestée payée par l'organisme prestataire

4- Compétences des réalisateurs

La conversion d'un système de production en agriculture biologique est une démarche complexe, qui nécessite une expérience technique et des compétences issues d'un travail de terrain.

C'est pourquoi il est exigé que les réalisateurs du diagnostic, de l'étude prévisionnelle ou des actions de suivi soient des ingénieurs, techniciens ou conseillers, spécialisés en agriculture biologique, c'est-à-dire dont la fonction est principalement dédiée à l'agriculture biologique, ceci afin de garantir une connaissance globale des différentes dimensions abordées dans le diagnostic (réglementation, contexte économique, professionnel, technique...).

Critères d'habilitation

- Ingénieurs, techniciens ou conseillers agricoles, de niveau équivalent BTS ou supérieur, ou formation spécialisée en Bio (types CS Bio), avec au moins une année d'expérience dans l'accompagnement des projets de conversion en Bio. Une habilitation temporaire sur une année peut être proposée pour des personnes nouvellement embauchées, sous réserve de la réalisation d'un tutorat par un autre technicien habilité, de la même structure ou d'une autre structure.
- Le technicien habilité doit consacrer au moins 50 % de son temps de travail à l'agriculture biologique (sur attestation de l'employeur).
- L'intervenant doit apporter un conseil dissocié de toute activité commerciale, autre que la vente de service.

Par ailleurs, l'organisme dont il dépend devra disposer des ressources adéquates en termes de qualification du personnel et de formation régulière. De plus, l'accès au service de conseil ne devra pas être subordonné à l'affiliation à l'organisme.

5- Habilitation des outils et des réalisateurs

Pièces à fournir pour la demande d'habilitation des outils

- Un exemple de rendu anonymisé, pour chaque niveau d'intervention du PASS BIO : un diagnostic de conversion (PASS BIO niveau 1) et une étude prévisionnelle de conversion (PASS BIO niveau 2)
- Une présentation du ou des suivis techniques proposés (SUIVI BIO niveau 3).

Pièces à fournir pour la demande d'habilitation des réalisateurs

- Le curriculum vitae (CV) du ou des intervenants
- Le formulaire de demande d'agrément ou une fiche de poste, certifiée du responsable légal de l'organisme employeur, indiquant les missions du ou des intervenants dans la structure et précisant clairement le temps affecté à l'agriculture biologique
- Une attestation de tutorat sur un an, si la personne est nouvellement embauchée et sans expérience sur l'accompagnement en Bio.

Comité technique de suivi

- Ce Comité technique est composé du Conseil régional, de la Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire (CAB), de la Chambre Régionale d'Agriculture et de SEENOVIA.
- Les organismes prestataires candidats à l'habilitation doivent déposer un dossier de candidature auprès du Conseil régional, à la fois sur les outils proposés et sur les ingénieurs, techniciens ou conseillers qui, nominativement, seront habilités à les mettre en œuvre.
- La liste des outils et des techniciens habilités est publiée au moins une fois par an par le Conseil régional.